

**VILLE DE GERBEROY**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**du 14 décembre 2012**

L'an deux mil douze, le quatorze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mademoiselle Yvette Autricque, Maire.

Etaient présents Mlle Yvette Autricque – Mmes Françoise Guineau, Lise-Marie Lassalle - MM. Bruno Blondel, Alain Delafontaine, Christian Pillon, Igor Wilkes.

Représenté M. Pierre Chavonnet donne pouvoir à Mlle Yvette Autricque.

Absents non excusés Mmes Cécile Gréboval, Marie-Catherine Portugal et M. Hervé Blancard.

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

Assistait également Mme Erika Péroz, secrétaire de mairie.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le Maire précise que le pouvoir de Madame Lise-Marie Lassalle lors de la séance du 9 novembre 2012 était destiné à Madame Françoise Guineau et non à elle comme cela a été indiqué dans le compte-rendu. Le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité avec cette modification.
- **Bilan financier de la Fête des Roses 2012 par Monsieur Germain Vandeputte** : Le Maire et le Conseil Municipal remercient Monsieur Germain Vandeputte pour l'organisation annuelle de la Fête des Roses. Compte-tenu de la météorologie particulièrement défavorable cette année 2012, le budget de l'association est déficitaire d'environ 300 €. Le Maire propose aux conseillers la mise en place d'une aide exceptionnelle de 300 € pour couvrir ce déficit et l'ouverture d'une ligne de 1 500 € sur le budget communal 2013 pour ouvrir une ligne de trésorerie pour préparer « la Fête des Roses 2013 ». En cas d'excédent fin 2013, l'association remboursera la commune. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces deux propositions. Madame Guineau et Monsieur Wilkes proposent de faire appel aux gerboréens pour apporter leur contribution à la Fête des Roses 2013, sous forme de don.
- **Proposition d'affectation de la Maison Robine à l'accueil touristique et artistique de Gerberoy et conditions de cette affectation** : Le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu le samedi 8 décembre 2012 avec l'Office de Tourisme de la Picardie Verte et les trois communautés de communes dont dépend l'Office de Tourisme. Effectivement, l'Office de tourisme souhaiterait s'installer de façon permanente à Gerberoy qui, en 2012 a reçu 17 000 visiteurs contre 700 à Marseille en Beauvaisis. Les travaux à effectuer à la Maison Robine seront pris en charge par la CCPV mais conduits par la commune qui restera propriétaire du bâtiment et du jardin. La municipalité se fera aidée par le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France. Les conseillers municipaux acceptent, à la majorité, l'installation de l'Office de Tourisme à Gerberoy sous les conditions suivantes : la commune garde la propriété ; elle est commanditaire des travaux, demande conseils au CAUE et à l'ABF et choisit les entrepreneurs. Le jardin et les 3 bâtiments de gauche (le long de la propriété de Monsieur Wilkes) resteront à la disposition de la commune pour accueil d'artisans d'art et point « café ». La durée et les conditions de location seront étudiées par un conseil juridique.
- **Informations du comité « Gerberoy et ses protections », respect des prescriptions de la ZPPAUP et de la réglementation en matière d'urbanisme, de constructions et aménagement** : Monsieur Igor Wilkes rappelle quelques dates clés : 1913, classement des remparts et 1994, création de la ZPPAUP. Il déplore la fréquente méconnaissance des réglementations de cette ZPPAUP. Souvent, les dossiers de Déclaration Préalable ou de permis de Construire sont

incomplets, caduques ou non effectués, ce qui engendre des litiges. Monsieur Wilkes précise que les prescriptions de la ZPPAUP ont été rééditées par l'Association « Les Amis de Gerberoy » et sont à la disposition des gerboréens au secrétariat de mairie.

- **Demande de Monsieur et Madame Vandemaële pour plantation de végétaux le long de leur propriété** : Le Maire fait lecture du courrier reçu le 24 juillet 2012 et par lequel Monsieur et Madame Vandemaële sollicite l'autorisation de la municipalité pour planter une haie vive sur le terrain communal devant la clôture de leur habitation. Le conseil municipal exprime, à l'unanimité, un avis défavorable et demande à ce que ces administrés prennent en considération les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France.
- **Délibération en vue de l'équipement très haut débit pour la commune de Gerberoy** : Le Maire explique que Monsieur Pillon a participé à une réunion organisée par l'Association des Maires du Canton relative à l'accès au très haut débit. Le département de l'Oise sera entièrement couvert en très haut débit, avec une participation du Conseil Général. Le coût laissé à la charge de chaque commune est de 370 € par habitation. Ceci représente un enjeu important pour les résidents et la décision devra être prise début 2013. Cette décision sera votée lors de la séance du prochain conseil municipal.
- **Choix de l'entreprise en vue de la restauration du vitrail de la Collégiale et convention avec la Fondation du Patrimoine** : La commune a sollicité deux entreprises pour obtenir des devis : Les ateliers Courageux de Crèvecoeur le Grand et « In Vitraux » d'Amiens. L'entreprise Courageux a adressé deux devis : - la restauration complète du vitrail qui s'élève à 18 583,96 € HT, soit 22 226,42 € TTC. - la restauration du vitrail sans dépose des panneaux pour un montant de 9 140,52 € HT, soit 10 932,06 € TTC. L'entreprise « In Vitraux » a envoyé un devis d'un montant de 10 373,00 € HT, soit 12 406,10 € TTC hors grillage de protection et la consolidation des fers. Le conseil municipal accepte à la majorité le devis fourni par « In Vitraux » et demande que les éléments manquants soient mentionnés sur le devis. Le Maire précise que ces travaux seront effectués en 2013 et qu'une convention avec la Fondation du Patrimoine sera mise en œuvre afin de recueillir les dons des particuliers avec défiscalisation.
- **Demandes de subvention (Emion, ASDAPA)** : Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une aide ponctuelle de 15 € à l'Emion, Ecole de musique de Songeons (concerne un enfant de la commune). La demande de l'ASDAPA (Aide pour les personnes âgées basée à Beauvais) n'est pas retenue car elle ne concerne aucun habitant de la commune.
- **Convention SPA** : La Société Protectrice des Animaux de Beauvais a adressé un projet de convention à la commune par laquelle la commune s'engage à verser annuellement une subvention de 0,25 € par habitant avec un plancher de 50 € moyennant la disponibilité de l'association en cas de nécessité d'accueil d'animaux domestiques. Le conseil municipal refuse à la majorité (3 pour, 4 contre et 1 abstention) ladite convention.
- **Questions diverses** :
  - Galettes des Rois 2013 : Elles seront partagées lors de la cérémonie des vœux le samedi 19 janvier 2013 à partir de 16h00 dans l'Ancienne Ecole. Le Président du ROSO y participera pour remettre le prix à la commune de Gerberoy, suite au concours lancé en 2012.
  - Planning des prochains conseils municipaux : Les prochaines réunions auront lieu le vendredi 1<sup>er</sup> février 2013, le samedi 23 mars 2013 (la commission du budget se réunira le vendredi 22 mars au soir), le vendredi 17 mai 2013 à 19h00 et le vendredi 28 juin 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 0h45.